

## Honoraires du cabinet GECOVAR



30,00 € HT annuel par lot pour l'établissement de l'aide à la déclaration	A La somme de 1,20 € TTC sra décomptée par relevé de gérance	Nos honoraires de gestion courante s'élèvent à 6% HT sur toutes sommes encaissées mensuelles	Honoraires de gestion
♠ 50€ d'entremise à la charge exclusive du propriétaire	↑ 2€/ m2 pour l'état des lieux	♠ 6€/ m2 pour la location, visites, rédaction du bail	Honoraires de location (à partager entre propriétaire et locataire : Loi Alur)